



Assemblée générale

Distr. générale
3 octobre 2022
Français
Original : anglais

Onzième session extraordinaire d'urgence

Point 5 de l'ordre du jour

**Lettre datée du 28 février 2014, adressée
à la Présidente du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de l'Ukraine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(S/2014/136)**

**Lettre datée du 3 octobre 2022, adressée au Président
de l'Assemblée générale par les Représentants permanents
de l'Albanie et de l'Ukraine auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Conformément au paragraphe 3 de la résolution [ES-11/3](#) adoptée par l'Assemblée générale à sa onzième session extraordinaire d'urgence, le 7 avril 2022, et à la lumière du veto que la Fédération de Russie, au Conseil de sécurité, a opposé, le 30 septembre 2022, au projet de résolution concernant l'organisation par la Russie de prétendus référendums illégaux, nous demandons la reprise de la onzième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée afin que celle-ci puisse examiner les tentatives de la Russie de modifier les frontières internationalement reconnues de l'Ukraine en organisant de faux référendums dans les territoires ukrainiens temporairement occupés et en prenant des mesures illégales au niveau national.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette requête et de faciliter la convocation de l'Assemblée générale pour examiner cette grave question.

Nous vous serions reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la onzième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent de l'Albanie
(Signé) Ferit **Hoxha**

Le Représentant permanent de l'Ukraine
(Signé) Sergiy **Kyslytsya**

